



Recours contre obligation de quitter le territoire français

Par **walabokk**, le 10/10/2014 à 09:52

bonjour

apres avoir reçu un oqtf j'ai fait un recours auprès du tribunal administratif mais ma requête a été rejetée. leur motif est que je suis marié à une sénégalaise qui se trouve à dakar . je dois faire appel . COMBIEN DE TEMPS ce la va t il prendre?? ET pourtant je suis né ici mais j'ai perdu la nationalité française à l'âge de 10 ans à cause de mon père
merci

Par **alterego**, le 10/10/2014 à 10:46

Bonjour,

Merci de préciser **votre âge** et pourquoi "**à cause de mon père**".

Cordialement

Par **walabokk**, le 10/10/2014 à 11:52

j'ai 37 ANS ; mon père avait décidé de rentrer au Sénégal après le décès de ma mère. on a constaté que sur nos actes de naissances il était marqué sur la marge que nous avons perdu la nationalité française par décret du 26 août 1986

Par **walabokk**, le 10/10/2014 à 11:55

J'ignore ce qu'il a fait avec l'administration pour que je perde ma nationalité

Par **alterego**, le 10/10/2014 à 14:32

Bonjour,

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans.

Sous réserve, la raison serait que vous avez rejoint le Sénégal **avant** votre onzième année et que vous ne remplissez cette condition.

Cordialement

Par **walabokk**, le 10/10/2014 à 14:56

vaut il la peine de faire un recours à la cours d'appel vu que mon oqtf expire en fin novembre 2014???

Par **alterego**, le 10/10/2014 à 17:51

Je suis tenté de penser qu'un tel recours est voué à l'échec, d'autant que vous devez vous replacer dans la situation de l'époque, mais je ne jurerais de rien n'ayant pas trouvé le décret que vous citez.

Tentez votre chance si vous pensez devoir le faire.

Cordialement